COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT-YRIEIX

DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE n°2017-129

L'an deux mille dix-sept, le 19 décembre à 18 h 30

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Daniel BOISSERIE.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 12 décembre 2017

Nombre de délégués :
☐ en exercice : 31
☐ présents : 22
☐ votants : 29

PRESENTS: M. Pierre VERGNOLLE, Mme Isabelle BARRY, M. Patrick DARY, M. Philippe SUDRAT, M. François BOISSERIE, M. Francis LATRONCHE, M. Michel ANDRIEUX, M. Francis DELORT, M. Jean-Christophe MERILHOU, M. Pierre ROUX, Mme Marie-Françoise DUVERGER, Mme Monique PLAZZI, M. André DUBOIS, Mme Catherine L'OFFICIAL, M. Laurent GORYL, Mme Michèle ROY, M. Jean-Claude DUPUY, Mme Annie ARNAUD, Mme Sylvie COLETTE, , M. Edmond LAGORCE et M. Pierre DAVID conseillers communautaires.

ABSENTS Excusés: Mme Delphine PERRIER-GAY, M. Pierre-Louis PUYGRENIER, Mme Justine McCOMISH LORAIN, M. Hugues AUVILLE, M. Hervé FORESTIER, M. Pierre MILLET LACOMBE, M. Gilles DELANGE, Mme Maryline VERGNE et Mme Valérie Isabelle BONIN.

Pierre-Louis PUYGRENIER donne pouvoir à Pierre DAVID Justine McCOMISH LORAIN donne pouvoir à Philippe SUDRAT Hugues AUVILLE donne pouvoir à François BOISSERIE Pierre MILLET LACOMBE donne pouvoir à Jean-Claude DUPUY Gilles DELANGE donne pouvoir à Francis LATRONCHE Maryline VERGNE donne pouvoir à Francis DELORT Valérie Isabelle BONIN donne pouvoir à Pierre VERGNOLLE

SECRETAIRE: Mme Monique PLAZZI

OBJET:

Déploiement de la fibre en Corrèze

Approbation du plan de financement

Rapporteur: Pierre DAVID

Considérant que le Conseil Départemental de la Corrèze a fait le choix de couvrir l'intégralité du département en fibre d'ici 2021;

Considérant que les EPCI compétents en la matière sont appelés à financer le reste à charge de ce déploiement, soit une base forfaitaire de 250 € par prise ;

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve les modalités de financement ci-dessous, étant précisé que la Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix versera au syndicat DORSAL une subvention d'équipement à l'avancement des travaux en ayant uniquement recours à l'autofinancement :

	2018	2019	TOTAL
Nombre de prises (estimation)	229	106	335
Contribution forfaitaire (250 € / prise)	57 250 €	26 500 €	83 750 €

Accusé de réception en préfecture 087-248700189-20171219-DC20177100264-

Date de télétransmission : 21/12/2017 Date de réception préfecture : 21/12/2017

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

- autorise Monsieur le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

Au registre sont les signatures Pour extrait certifiée conforme,

Le Président

D. BOISSERIE

Accusé de réception en préfecture 087-248700189-20171219-DC20177100264-

DE
Date de télétransmission : 21/12/2017
Date de réception préfecture : 21/12/2017

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.